

La Sidra

DE LA SEMAINE

NOUVELLE FORMULE
50^{ème} année



Nitsavim - Roch Hachana

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Nitsavim comporte certains des principes fondamentaux de la foi juive.

L'unité d'Israël : « Vous vous tenez en ce jour, vous tous, devant l'Éternel votre D.ieu : vos dirigeants, vos tribus, vos anciens, vos officiers et chaque homme Israélite ; vos jeunes, vos épouses, l'étranger qui est dans ton camp, depuis le fendeur de bois jusqu'au puiseur d'eau. »

La Rédemption Future : Moché avertit de l'exil et de la désolation de la terre qui résultera si Israël abandonne les lois de D.ieu. Mais ensuite, il prophétise que, finalement, « vous retournerez à l'Éternel votre D.ieu... Quand bien même vos marginaux seraient aux confins des cieux, de là, l'Éternel votre D.ieu vous rassemblera... et vous ramènera sur la Terre qu'ont possédée vos pères. »

L'accessibilité de la Torah : « Car la Mitsva que Je vous ordonne en ce jour ne vous est ni inaccessible ni lointaine. Elle n'est pas dans les cieux... Elle n'est pas au-delà de la mer... Mais elle est très proche de vous, dans votre bouche et dans votre cœur, pour que vous puissiez l'accomplir. »

Le libre-arbitre : « J'ai placé devant vous la vie et le bien, la mort et le mal. Dans cela, Je vous ordonne en ce jour d'aimer D.ieu, de vous engager dans Ses voies et d'observer Ses commandements... La vie et la mort J'ai placées devant vous, la bénédiction et la malédiction. Et vous choisirez la vie. »

Roch Hachana

Dans la Torah, l'on se réfère à Roch Hachana comme au « jour de la sonnerie (du Choffar) ».

Suite en page 2

Edito

Pour le meilleur des temps

I faut commencer par le souhait que chacun s'échange du plus profond du cœur et le dire dans sa traduction littérale : « une bonne écriture et signature pour une année bonne et douce ! » Il y a, dans cette structure de phrase ancienne, une puissance que l'ont peut presque ressentir matériellement. C'est ainsi que les hommes ont toujours vécu. Dans de nombreuses communautés, on a ainsi coutume de proclamer : « se termine une année et ce qu'elle a eu de négatif, commence une année avec ses bénédictions ! » Peut-être dira-t-on que cela fait beaucoup de souhaits pour des résultats incertains, beaucoup d'espérances en des temps troublés. Mais, justement, Roch Hachana est une clé et celle-ci nous est confiée.

Car finalement, qu'est-ce vraiment que Roch Hachana ? Un « jour de l'an » version juive ? Ou mieux, une période dédiée à la réflexion sur soi-même, à l'analyse et à la réparation des actions passées ainsi qu'à l'amélioration des actes futurs ? A des titres et des degrés divers, ces définitions détiennent une part de légitimité. Mais peut-être la grandeur du jour se trouve-t-elle ailleurs. Ce jour-là, est-il enseigné, ce sont toutes les âmes qui s'élèvent à un degré plus haut. Quel que soit leur niveau spirituel, qu'elles appartiennent aux degrés les plus hauts ou les plus bas, toutes se présentent en ce jour devant D.ieu.

Le texte de la Torah nous l'indique : « Vous vous tenez tous aujourd'hui devant l'Éternel, votre D.ieu... » « Aujourd'hui », relèvent les commentaires, fait spécifiquement référence à Roch Hachana. De fait, en cette double journée, c'est une union particulière entre le Créateur et Ses créatures qui apparaît. C'est comme une alliance indissoluble qui se noue ici. Et c'est cela qui ouvre, plus qu'à l'année nouvelle, à un temps nouveau. Quand on a l'impression de vivre une époque plus difficile, si pleine d'interrogations inédites, quand semble cruellement manquer une vision d'avenir rayonnante, faisons pénétrer en nous cette lumière. Le son du Choffar est un appel en même temps qu'une sonnerie de victoire du Bien sur tout ce qui s'y oppose. Soyons en sûrs : il retentit cette année pour le meilleur.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE
& SORTIE DE CHABBAT
NITSAVIM

PARIS ÎLE-DE-FRANCE
Entrée : 19h12 | Sortie : 20h16

Bordeaux	19h26	Marseille	19h02	Nice	18h55
Grenoble	19h00	Montpellier	19h08	Rouen	19h17
Lille	19h09	Nancy	18h57	Strasbourg	18h51
Lyon	19h04	Nantes	19h29	Toulouse	19h18

à partir du dimanche 25 septembre

Heure limite du Chema : 10h41

Pose des Téléphones : 6h40

C'est donc que le Choffar y joue une part essentielle.

Que pouvons-nous en apprendre ?

Nous utilisons le Choffar, à Roch Hachana, pour produire une série de trois sons. Cette séquence est répétée à de très nombreuses reprises durant les prières du jour. Elle consiste en un son long et ininterrompu : la Tekiah puis vient la Terouah, une série de courts sons saccadés. Enfin le troisième son reprend la Tekiah initiale, un son long et continu.

Les premier et le troisième sons représentent la perfection puisqu'ils résonnent sans entrave et gagnent même de la puissance avec le temps. Mais le second son, est, quant à lui, différent.

Il s'agit du chant de l'imperfection, des obstacles, des défis et des inconsistances.

Il s'agit d'un chant de petits soubresauts d'énergie parce que c'est tout ce que le Choffar peut produire alors.

Ce chant parle de ressources limitées,

de frustration, de pertes, de reculs, de séparations et de fins brutales. Tout cela déchire le cœur comme les sanglots désespérés d'un enfant.

Mais il raconte également l'histoire d'une détermination infaillible, de triomphes (petits mais nombreux), de la force d'aller de l'avant et de commencements, de tout ce qui inspire l'espoir et la foi dans le cœur de ceux qui écoutent attentivement, incapables de rester insensibles.

Selon la mystique, le premier son de la Tekiah, pur et ininterrompu, reflète la perfection du Gan Eden, avant le péché originel.

Le second son de la Terouah est le son endeuillé de l'exil, que nous entonnons, nous Juifs exilés de la Diaspora. Il sanglote sur le service de Dieu interrompu et inconsistant. Il crie notre amour, notre crainte et notre foi qui se taisent aussi souvent que le Choffar.

C'est le porte-parole de ceux qui éprouvent trop de douleur, les laissant sans énergie, voire sans volonté, pour continuer à souffler. Ils sont entravés par les obstacles de la vie, émanant de l'intérieur ou de l'extérieur.

Ils ont perdu leur souffle.

Mais le monde parfait du premier son de la Tekiah n'est pas perdu à tout jamais. Machia'h est en route. Le troisième son, qui gagne en force et se conclut avec puissance est encore plus parfait que le premier. Il prophétise les temps messianiques et le retour à la perfection originelle.

« Et en ce jour (de Rédemption) une Tekiah retentira d'un grand Choffar » (Isaïe 27 :13).

La Terouah s'éteindra pour ne plus jamais se faire entendre

Et pourtant le Psalmiste déclare : Achré haam yodé terouah, « heureux soit le peuple qui connaît, c'est-à-dire apprécie à sa juste mesure, le son unique de la Terouah ! »

Au sein de l'obscurité et de la difficulté, entendons la Terouah !

Tirons tout le profit possible de cette occasion unique au monde !

Que nous puissions tous avoir une année de Tekiah, avec l'arrivée de Machia'h.

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 25 SEPTEMBRE – 22 ELLOUL

Mitsva positive n° 248 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

• LUNDI 26 SEPTEMBRE – 23 ELLOUL

Mitsva positive n° 176 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de nommer des juges dont le rôle est d'inciter le peuple à observer les lois de la Torah et d'obliger ceux qui s'écartent du chemin de la vérité à y retourner, d'ordonner au peuple de faire le bien, de le mettre en garde contre de mauvais actes et d'infliger des punitions aux transgresseurs (de la Torah) pour que les commandements et les lois de la Torah ne soient pas dépendants de la volonté de tout un chacun.

Mitsva négative n° 284 : C'est l'interdiction qui est faite au Grand Sanhedrin ou (depuis la destruction du Temple) à l'Exilarque de nommer un juge ne connaissant pas à fond les lois de la Torah, quelles que soient par ailleurs ses autres qualités imminentes

Mitsva positive n° 175 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de suivre l'avis de la majorité, au cas où il y a une différence d'opinion entre les Sages au sujet d'une loi de la Torah. Il en sera de même pour un procès concernant un litige entre des particuliers.

• MARDI 27 SEPTEMBRE – 24 ELLOUL

Mitsva négative n° 282 : Il est interdit au juge de trancher selon la majorité dans le cas d'une condamnation, si celle-ci est jugée d'une seule voix de plus

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre

l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le "feu" de ceux qui transgressent certains commandements.

• MERCREDI 28 SEPTEMBRE – 25 ELLOUL

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement nous enjoignant de pendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts: tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, de peur qu'on en vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphématoires.

• JEUDI 29 SEPTEMBRE – 26 ELLOUL

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de frapper à l'aide d'une lanière ceux qui transgressent certains commandements.

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

*Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif*

Une histoire qui n'est pas encore terminée et qui laisse un arrière-goût un peu amer, un jour en haut et un jour en bas... entre ciel et terre pourrait-on dire...

Un après-midi habituel, dans mon Beth Habad de Manali en Inde. Il est entré, avec un regard parfois malicieux parfois rêveur... « Mes » touristes israéliens le regardèrent avec étonnement : il ne correspondait pas à leurs critères, par son âge tout d'abord puisqu'il semblait bien plus mûr que la plupart d'entre eux qui venaient d'achever leur service militaire.

Il me regarde et s'étonne (lui aussi...) : Ah bon ? Vous êtes même arrivés jusqu'ici ?

Le « vous » indique qu'il sait très bien qui nous sommes, mon épouse et moi-même, émissaires du Rabbi de Loubavitch pour apporter le judaïsme aux Juifs en tout endroit - même en Inde.

Comme tous les autres visiteurs de notre Beth Habad, il se sent à l'aise, s'assoit et s'étire comme il l'a appris dans les différentes sectes qu'il a fréquentées dans ce pays. Y a-t-il un groupe de méditation qu'il n'a pas connu ? N'a-t-il pas vénéré toutes sortes d'idoles (D.ieu nous en préserve !) ? Sa conversation s'avère intéressante : il est cultivé et s'adapte facilement à son interlocuteur, il a l'esprit ouvert et comprend vite...

Je lui parle de judaïsme et il hoche la tête :
- Parfois, avant d'aller dormir, poursuit-il, j'écoute des chants « de circonstance »... Bizarre... Qu'est-ce que cela signifie ?
- De circonstance ? Que voulez-vous dire par là ?

Il me regarde, comme étonné que je ne comprenne pas :

- Comment ? Toi ? Toi tu ne sais pas ce que sont des « chants de circonstance » ? Par exemple « Le chant des Quatre Mouvements » de Rabbi Chnéour Zalman et d'autres...

- D'où connais-tu ce chant ?

- Peu importe ! répond-il avec désinvolture, savourant sans doute son effet. Venons-en au fait : que fais-tu ici, Shimi ? Depuis quand t'es-tu installé ici ? Le mouvement Loubavitch veut donc vraiment s'implanter ici ?

J'explique alors que j'offre aux touristes juifs, israéliens surtout, tous les services d'un Beth Habad, l'adresse indispensable quand on est loin de tout.

- Tu sais, continue-t-il, je suis né un jour très spécial. Je suis né 'Hay Elloul, le 18 Elloul...

- Ah bon ? Je vois que vous connaissez pas mal de détails sur le 'hassidisme.

- Oh oui ! D'ailleurs je m'appelle Eytane et tu vas certainement me faire remarquer que ce sont les mêmes lettres que le mot Tanya.

D'où venait-il ? Ses connaissances m'étonnaient. Avait-il reçu une éducation 'hassidique et avait-il tout laissé tomber ? Ou avait-il appris quelques bribes de 'hassidout au cours de ses séjours en Inde ? Tout était possible. Je lui proposai donc :

- Alors viens mettre les Téfilines !

- Ah non ! protesta-t-il. Je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai jamais !

- Mais alors raconte-moi d'où connais-tu tout cela : le chant des Quatre Mouvements, 'Hay Elloul, Eytane, Tanya...

- Ah, c'est une longue histoire. Je suis un ancien élève de Rav Shabtai Slavaticki d'Anvers !

C'est ainsi que commença ma relation avec Eytane. Plus je lui parlais, plus je comprenais que j'avais devant moi un personnage peu commun. Chaque jour, il entraînait au Beth Habad, feuilletait les livres et écoutait mes cours tout en commentant d'un ton méprisant : « Des histoires de grand-mère... ». Malgré tout, il tenait à assister aux cours de 'Hassidout chaque soir ; je le voyais feuilleter des livres de Lettres du Rabbi, cherchant sans doute des réponses à des questions existentielles... Ceci dura trois semaines ; à chaque fois, je lui proposai de mettre les Téfilines et il refusait avec un sourire narquois. Mais je persistais jusqu'à ce qu'un jour il accepte. Il les mit, récita la bénédiction et le Chema Israël, puis m'informa qu'il repartait...

Un jour, je rencontrai Rav Shabtai Slavaticki et lui demandai à brûle pourpoint s'il se souvenait d'un certain Eytane. Oh oui, il s'en souvenait - bien que d'innombrables Juifs entrent chaque jour dans son Beth Habad. Eytane était arrivé un jour tout droit de l'Inde, avec des questions à n'en plus finir. Il avait

étudié le Tanya en profondeur mais il refusait tout acte religieux. Comme un blocage.

Puis il avait disparu sans dire au revoir. Souvent, continua Rav Slavaticki je pensais à lui, à cette âme qui se cherchait...

« Le jour de Roch Hachana, alors que dans la prière, je prononçais les mots : « Et toute créature saura que c'est Toi qui l'a créée... » (je m'en souviens comme si c'était hier, poursuivit-il d'un ton rêveur), la silhouette d'Eytane s'imprima dans mon esprit : Où es-tu Eytane ? me demandais-je ! Maître du monde, il désire se rapprocher de Toi mais n'y parvient pas. Un véritable blocage intérieur. Comme une muraille qui traverse son cœur. Aide-le ! ». Et soudain, j'ai senti qu'on me tapait amicalement dans le dos. Je me suis retourné et... c'était Eytane ! Je n'en croyais pas mes yeux ! Oui, c'était lui, en tee-shirt et en short, avec les cheveux ébouriffés, comme s'il était venu en toute hâte...

J'ai terminé ma prière et je suis sorti avec lui, pour ne pas troubler l'assistance en pleurant devant tout le monde et pour ne pas lui faire honte de son accoutrement alors que tous étaient vêtus en habits de fête. Je remarquais que déjà des regards incrédules me suivaient...

Je me suis assis avec lui dans la cour. Il avait du mal à parler. Puis il balbutia :

- J'habite maintenant en Allemagne. Ce matin comme d'habitude, je me suis assis sur le tapis à la mode indienne pour méditer, j'avais fermé les yeux et j'essayais de me concentrer. Mais je n'y parvenais pas. Malgré toutes les techniques que j'avais acquises en Inde. Quelque chose de bien supérieur à moi m'en empêchait. Je me suis levé et j'ai regardé le calendrier : c'était Roch Hachana ! Une sorte de tempête s'est emparée de moi, jamais je n'avais ressenti cela un jour de Roch Hachana. Quand j'ai constaté que ce n'était pas si simple, je n'ai fait ni une ni deux et je suis monté dans un train pour Anvers pour vous écouter sonner le Choffar et prier avec vous, Rav Shabtai !

- Comment ? Tu sais bien qu'il est interdit de prendre le train un jour de fête juive !

- Oui mais je me suis dit que, pour sauver une vie, n'est-ce pas, je pouvais me le permettre ! Et il s'agissait de ma vie, vous comprenez...

Où es-tu maintenant Eytane ? Nul ne sait où tu as à nouveau disparu ! Te promènes-tu encore comme un jeune homme que tu n'es plus ? On peut se poser des questions à 15 ans, à 20 ans mais il arrive un moment dans la vie où il faut savoir poser ses valises et se prendre en main !

Eytane, nous t'attendons ! Eytane, D.ieu Lui-même t'attend ! Écoute le son du Choffar ! Reviens !

Rav Shimi Goldstein et Menachem Ziegelboim - Sipour Chel 'Hag - Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Le sens profond de la Délivrance

Les sens de la Délivrance ne se limite pas à une libération spirituelle élémentaire dans laquelle chacun serait délivré du mauvais penchant. C'est certes là une idée importante mais la Délivrance va bien au delà. Elle implique la révélation absolue du Nom de D.ieu, HaVaYé.

Cette révélation aura pour conséquence que l'existence matérielle de la terre ne se verra plus car elle sera totalement absorbée par la puissance de ce dévoilement, au point qu'elle sera couverte par « la connaissance de D.ieu comme l'eau recouvre les mers. »

(D'après Likoutei Si'hot vol. 31 Vaéra 1) H.N.

Etude du **RAMBAM** {Suite}

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'infliger au coupable une peine sévère au point de lui causer un dommage permanent.

• **VENDREDI 30 SEPTEMBRE – 27 ELLOUL**

Mitsva négative n° 294 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de punir une personne pour le péché qu'elle a commis sous contrainte, puisque, précisément, elle a agi sous la contrainte.

Mitsva négative n° 290 : Il nous est interdit de condamner un accusé (dans une affaire criminelle) sur la base d'une forte présomption même si elle conduit à une appréciation des faits pratiquement certaine.

• **SAMEDI 1^{er} OCTOBRE – 28 ELLOUL**

Mitsva négative n° 279 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de s'apitoyer sur celui qui a tué son prochain ou qui l'a privé de l'un de ses membres, au moment de fixer sa peine.

Mitsva négative n° 277 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de se laisser influencer par un sentiment de pitié à l'égard du pauvre au cours du procès au point de rendre un jugement en sa faveur sous l'emprise de la compassion. Au contraire, il doit traiter le pauvre et le riche sur un pied d'égalité et contraindre la partie contre laquelle le jugement doit être rendu à faire le paiement qui lui incombe.

Mitsva négative n° 275 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'honorer une des parties plus que l'autre pendant le déroulement du procès.

Mitsva négative n° 278 : C'est l'interdiction faite au juge d'infléchir son jugement en défaveur d'une des parties, parce qu'il s'agit d'un méchant et d'un pécheur.

Mitsva négative n° 273 : C'est l'interdiction faite au juge de commettre une iniquité dans l'exercice de la justice.

• **DIMANCHE 2 OCTOBRE – 29 ELLOUL**

Mitsva négative n° 280 : Il est interdit au juge de fausser le droit des étrangers et des orphelins.

Mitsva positive n° 177 : Il s'agit du commandement nous incombant de traiter sur un plan d'égalité toutes les parties d'un litige et de permettre à chacun d'exprimer son point de vue, qu'il parle longuement ou succinctement.

Mitsva négative n° 276 : Il est interdit au juge de se laisser intimider par crainte de la perfidie et de la méchanceté d'un homme au point de ne pas rendre un jugement équitable contre lui. Au contraire, il doit

prononcer sa sentence sans tenir compte du dommage que cet homme pourrait ensuite lui causer.

Mitsva négative n° 274 : Il est interdit au juge d'accepter un présent des parties, même si son intention est de rendre une sentence impartiale.

• **LUNDI 3 OCTOBRE – 1^{er} TICHRI**

Mitsva négative n° 315 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire le juge.

Mitsva négative n° 281 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'écouter les déclarations de l'un des justiciables si ce n'est en présence de la partie adverse.

Mitsva négative n° 316 : Il nous est interdit de maudire le chef du peuple.

• **MARDI 4 OCTOBRE – 2 TICHRI**

Mitsva négative n° 317 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire un Juif, qui qu'il soit.

Mitsva positive n° 178 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de témoigner devant les juges en indiquant tout ce que l'on sait.

• **MERCREDI 5 OCTOBRE – 3 TICHRI**

Mitsva positive n° 179 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'examiner à fond le témoignage des témoins et de les interroger minutieusement. C'est alors seulement que le jugement sera prononcé et que la décision sera communiquée.

• **JEUDI 6 OCTOBRE – 4 TICHRI**

Mitsva négative n° 291 : C'est l'interdiction qui a été faite au témoin d'émettre un avis à propos du procès lors duquel il est appelé à faire sa déposition. Il doit s'en tenir à faire sa déposition sur ce qu'il a vu, sans rien ajouter, en laissant soin aux juges d'apprécier librement la portée de son témoignage.

• **VENDREDI 7 OCTOBRE – 5 TICHRI**

Mitsva négative n° 288 : Il nous est interdit de prononcer une sanction pénale ou de condamner au paiement d'une somme d'argent, sur la déclaration d'un seul témoin, même si ce dernier est parfaitement digne de foi.

• **SAMEDI 8 OCTOBRE – 6 TICHRI**

Mitsva négative n° 286 : Il est interdit au juge d'accepter le témoignage d'un homme impie et d'agir en tenant compte de son témoignage.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77



LISTE DES UNIVERSITÉS, ÉCOLES ET LYCÉES VISITÉS PAR LE BETH LOUBAVITCH

Beth Loubavitch des Étudiants
Quartier Luxembourg-Sorbonne
Ouvert le dimanche de 10h à 20h
Du lundi au jeudi de 7h30 à 20h
Le vendredi de 7h30 jusqu'à une heure avant Chabbat

1, rue de l'Abbé de l'Épée
75005 Paris
01 42 03 13 21
www.bethloubavitch-etudiants.com

Président : Rav S. Azimov
Responsables : Rav M. Arnauve
Rav E. Marosov

<p>PARIS 2 M. Danow 06 10 22 02 77 I. Lubecki 06 27 64 84 57 INTEC</p> <p>PARIS 3 M. Lubecki 06 66 90 73 60 Ecole Progress</p> <p>PARIS 5 et 6 M. Arnauve 07 53 07 06 66 M. Apelbaum 06 61 78 00 20 Univ. Paris I – Panthéon Sorbonne Ecole Normal Supérieur Univ. Paris VI – Pierre & Marie Curie Univ. Paris V – Paris Descartes Univ. Paris VII – Garancière</p> <p>PARIS 8 D. Pajchert 06 01 20 05 86 Quartier Miromesnil-Haussmann</p> <p>PARIS 10 R. Lebar 06 74 27 72 55 Univ. Paris VII – Lariboisière Progress Santé – CFA IGS</p> <p>PARIS 11 M. Cohen 06 10 96 30 84 ESCP – Lycée Voltaire L. Arnauve 06 65 01 18 20</p>	<p>Ecole Progress</p> <p>PARIS 12 Y. Martinez 06 61 10 62 10 Dentaire • Cours Spinoza S. Michel de Picpus</p> <p>PARIS 13 M. Lachkar 06 50 08 48 86 Univ. Paris I – Tolbiac Paris Univ. Paris VI – La Pitié Salpêtrière Univ. Paris VII – Diderot (à côté de la BNF)</p> <p>PARIS 15 Y. Djan 06 63 55 15 55 Optique ISO • Ecole d'Immobilier Prépa Commerciale A. Marciano 06 15 15 01 02 ESGC • Campus ESME AEPD Optique • Lycée Fresnel</p> <p>PARIS 16 M. Gabay 06 60 02 11 11 Univ. Paris IX – Dauphine Lycée Janson de Sailly</p> <p>PARIS 17 G. Lankar 06 24 03 71 22 Lycées: Renard, Carnot et Chaptal</p>	<p>PARIS 18 D. Pajchert 06 01 20 05 86 Univ. Paris VII – Bichat</p> <p>78 L. Mimoun 06 65 96 26 26 HEC – Jouy en Josas L. Sapira 06 19 83 96 28 79 ter, rue de la Paroisse 78000 Versailles Lycée Hoche – Versailles Lycée La Bruyère – Versailles</p> <p>91 L. Mimoun 06 65 96 26 26 40, rue Alphonse Daudet 91400 Saclay Supélec – Gif Sur Yvette IUT – Bures sur Yvette Campus Orsay – Orsay Centrale – Châtenay Malabry Pharmacie – Châtenay Malabry</p> <p>92 Y. Chiche 06 99 16 75 67 Prépa Hec – Clamart C. Mergui 06 23 28 96 73 Pôle Universitaire – ENASSE – IPASSE Ecole des Cadres, La Défense L. Azimov 06 63 04 51 90 Lycée S. James – Neuilly-sur-Seine</p>	<p>Lycée Pasteur – Neuilly-sur-Seine Univ. Paris X – Nanterre D. Mimoun 06 14 25 67 81 Univ. Paris V – Paris Descartes • Malakoff • Univ. Paris V (Dentaire) – Paris Descartes • Montrouge M. Abitbol 07 83 95 81 77 Dentaire Montrouge L. Mimoun 06 65 96 26 26 Lakanal, IUT, Jean Monet – Sceaux</p> <p>93 D. Pajchert 06 01 20 05 86 Univ. Paris XIII – SMBH – Bobigny</p> <p>94 IUT-ESTP – Cachan H. Dawidowicz 06 60 83 24 04 Univ. Paris XII – Val-de-Marne – Créteil Univ. Paris Est Créteil Droit – Créteil</p> <p>95 M. Dawidowicz 06 10 25 15 28 ESSEC, écoles & université – Cergy Pontoise "Bibliobus" du Beth Loubavitch présent devant l'établissement</p>
---	--	--	---



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE ROCH HACHANA
LUNDI 3 ET MARDI 4 OCTOBRE 2016

PARIS ÎLE-DE-FRANCE
1^{er} soir* - Dim. 2/10 : **19h08**
2^{ème} soir** - Lundi 3/10 : (après) **20h09**
Sortie - Mardi 4/10 : **20h10**

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS
Bordeaux	19.22 / 20.19	Marseille	18.59 / 19.55
Grenoble	18.57 / 19.54	Montpellier	19.05 / 20.02
Lille	19.04 / 20.06	Nancy	18.53 / 19.53
Lyon	19.00 / 19.58	Nantes	19.25 / 20.24
		Nice	18.51 / 19.48
		Rouen	19.13 / 20.14
		Strasbourg	18.47 / 19.47
		Toulouse	19.14 / 20.11

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.
** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

Jeûne de Guedalya : mercredi 5 octobre **Début : 6h23 - Fin : 19h59**

La Hala'ha DE LA SEMAINE

Que fait-on la veille de Roch Hachana (cette année dimanche 2 octobre 2016) ?

On ne récite ni le Ta'hanoune ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas le Choffar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de dix hommes, chacun récite le texte de « Hatarat Nedarim », l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si on n'a pas tenu les promesses de l'année précédente ?

Les hommes se coupent les cheveux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que D.ieu jugera chacun avec miséricorde.

On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête.

Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercedent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18).

Que fait-on à Roch Hachana ?

Dimanche 2 octobre 2016, après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana ainsi qu'une bougie qui dure au moins 48 heures (**avant 19h08, horaire de Paris**) avec les bénédictions suivantes :

- 1) : « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hazikarone » ;**
et 2) : « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyémanou Vehigianou Lizmane Hazé ».

(« Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du jour du souvenir. Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as fait vivre, exister et arriver à cet instant »).

Après la prière du soir, on se

souhaite mutuellement : « Lechana Tova Tikatev Veté'hatème » - « Sois inscrit(e) et scellé(e) pour une bonne année ». Après le Kiddouch, on se lave les mains rituellement et on trempe la 'Hallah dans le miel et non dans le sel (et ce, jusqu'à Hochana Rabba, **dimanche 23 octobre inclus**).

Ensuite on trempe un morceau de pomme douce dans le miel, on dit la bénédiction : « Haètz » et on ajoute : « **Yehi Ratsone Milfané'ha Chete'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka** » ("Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce"). Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête d'un poisson, des carottes sucrées ou du gâteau au miel, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

Lundi soir 3 octobre, les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête (**après 20h09, horaire de Paris**) à partir de la flamme allumée avant la fête, avec les mêmes bénédictions que la veille.

On aura auparavant placé sur la table un fruit nouveau, qu'on mangera après le Kiddouch, avant le repas.

Lundi 3 et mardi 4 octobre, on écoute la sonnerie du Choffar. Si on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

Lundi après-midi, après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et on récite la prière de Tachli'h.

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière « Avinou Malkénou » (« Notre Père, notre Roi »). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la « Amida ». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplissement des Mitsvot.

Mercredi 5 octobre, c'est le jeûne de Guedalia (**qui commence, à Paris, à 6h23 et s'achève à 19h59**).

F.L.

Le Beth Loubavitch a le plaisir de vous inviter à la grande soirée du

35^{ème} SIYOUM HARAMBAM

LUNDI 31 OCTOBRE 2016

À 20H30
29 TICHRI 5777

AU CASINO DE PARIS

16 rue de Clichy - 75009 Paris (Métro: Liège)

Conclusion du 35^e cycle de l'étude du Michné Torah du Rambam (Maïmonide) instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

EN PRÉSENCE DE RABBANIM ET DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS



A L'OCCASION DE VAV TICHRI

52^e Hilloula de la mère du Rabbi,
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna ו'חנה

Le mouvement Neché Oubnot 'Habad a le plaisir de vous convier à une

CONFÉRENCE

sur le thème : **Mitsvot de puissance pour femmes de grandeur.**

DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016 À 20H30

dans les Salons 'Haya Mouchka

49/51, rue Petit - 75019 Paris (Métro: Ourcq)

Vidéo - Buffet

Public exclusivement féminin

Entrée libre

Comme chaque année, le Beth Loubavitch est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

SONNERIES DU CHOFFAR DE ROCH HACHANA

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou autres

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au 01 45 26 87 60 pour nous communiquer vos coordonnées

*Le Beth Loubavitch
et ses Institutions Scolaires
souhaitent*

*Chana Tova Oumetouka,
une bonne & douce année
5777
à toute la Communauté*

LISTE DES MIKVAOT EN FRANCE



Versailles



La Celle S. Cloud



Suresnes



Pontault-Combault



Paris 16ème

La validité des Mikvaot est sous l'entière responsabilité du Rabbim de la communauté qui en a la charge

PARIS

75003	176 rue du Temple	01 42 71 89 28
75013	31 rue des Cordelières	01 45 35 69 66 01 45 35 94 40
75016	23 rue Davioud	01 45 27 32 37 01 40 50 15 01
	5 bis rue de Montevideo	01 40 72 05 75 06 63 89 97 45
75017	9 rue Jacques Ibert 19/21 rue Galvani	06 77 72 45 72 06 66 57 41 52 01 45 74 52 80
75018	2 rue Tristan Tzara	06 14 71 45 39
75019	25 rue Riquet	01 40 36 40 92 06 60 34 42 50
	31 rue de Thionville 150 rue de Crimée 1 rue des Annelets	01 42 45 74 20 06 60 96 20 02 06 71 93 85 99
75020	75 rue Julien Lacroix	01 46 36 39 20

EN PROVINCE

Retrouvez les adresses complètes et numéros de téléphone sur www.loubavitch.fr

03200 VICHY	57000 METZ
06000 NICE	57200 SARREGUEMINES
06160 ANTIBES JUAN LES PINS	59000 LILLE
06240 MONACO (BEAUSOLEIL)	64000 PAU
06400 CANNES	66100 PERPIGNAN
10000 TROYES	67000 STRASBOURG
13006 MARSEILLE	68000 COLMAR
13009 MARSEILLE	68100 MULHOUSE
13013 MARSEILLE	69006 LYON
13100 AIX-EN-PROVENCE	69007 LYON
14800 DEAUVILLE	69008 LYON
21000 DIJON	69009 LYON
30000 NIMES	69100 VILLEURBANNE
31000 TOULOUSE	69130 ECULLY
33000 BORDEAUX	69140 RILLEUX
34000 MONTPELLIER	69190 ST-FONS
34500 BEZIERS	69500 BRON
38000 GRENOBLE	73300 AIX-LES-BAINS
44000 NANTES	74000 ANNECY
51100 REIMS	83000 TOULON
54000 NANCY	

EN REGION PARISIENNE

76 CRIEL-SUR-MER	20 av. du Mont Blanc	06 23 91 77 89
77 ARMENTIERES-EN-BRIE BUISSIERES PONTAULT-COMBAULT	Domaine du Vignois Domaine de Séricourt 15 bis av. des Chardons	01 64 35 42 04 01 64 40 98 73
78 LA-CELLE-S.-CLOUD LE-VESINET VERSAILLES	1 avenue des Etangs 29 rue Henri Cloppet 31 rue Albert Joly	06 09 78 05 58 06 03 85 93 62 06 50 00 50 30
91 BRUNOY MASSY SAVIGNY SUR ORGE YERRES	2 rue de la Glacière 2 Allée Marcel Cerdan 1 av. de l'Armée Leclerc 43/49 rue Raymond Poincaré	06 01 76 49 86 06 16 18 05 30 06 14 19 68 54 06 11 52 06 75
92 ASNIÈRES-SUR-SEINE BOULOGNE-BILLANCOURT LEVALLOIS MEUDON-LA-FORET MONTROUGE NEUILLY-SUR-SEINE SURESNES VILLENEUVE-LA-GARENNE	82, RPC Gilbert 43 rue des Abondances 129 rue Edouard Vaillant 2 rue de la Synagogue 90 rue Gabriel Péri 177 av. Charles de Gaulle 54 rue Gardinat Lapostol 42/44 rue du Fond de la Noue	06 87 69 92 91 01 46 03 90 63 06 17 01 42 44 01 46 32 64 82 01 42 53 08 54 01 46 24 39 93 06 16 64 71 85 01 47 92 01 18
93 AUBERVILLIERS LE RAINCY NOISY-LE-GRAND PANTIN PIERREFITTE-SUR-SEINE	76 av de la République 65 boulevard du Midi 166 rue Pierre Brossolette 8 rue Gambetta 52 bis, rue Paul Lafargue	01 48 34 88 40 06 68 42 01 33 06 99 36 94 92 01 48 45 87 95 01 42 35 26 11
94 CACHAN CHAMPIGNY CHOISY-LE-ROI CRETEIL FONTENAY SOUS BOIS LA-VARENNE-S.-HILAIRE LIMEIL-BRÉVANNES MAISONS-ALFORT S. MANDE VILLIERS-SUR-MARNE VINCENNES VITRY-SUR-SEINE	28 avenue Beauséjour 25 av. du Gal de Gaulle 28 avenue de Newburn rue du 8 Mai 1945 177 rue des Moulins 30 rue S. Hilaire 20 avenue de la Sablière 92/94 rue Victor Hugo 46 avenue Robert André Vivien 8 rue Carnot 20 rue de la Paix 127 av. Rouget de L'Isle	06 86 20 28 53 06 20 52 60 68 06 68 16 07 70 01 43 77 19 68 06 19 30 08 24 01 49 76 94 25 06 50 39 15 75 01 43 53 11 68 06 62 32 69 01 06 58 25 41 33 06 11 03 09 50 01 46 80 76 54
95 ENGHEN-LES-BAINS S.-BRICE SARCELLES VILLIERS-LE-BEL	47 rue de Melleville 14 allée des Rouges-Gorges 14 rue Charles Péguy 1 rue Léon Blum	06 25 05 09 65 01 34 19 80 29 01 39 90 40 17 06 23 26 15 70

La liste complète des Mikvaot dans le monde entier se trouve sur www.Mikvah.org



Siège : 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél. : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37
www.loubavitch.fr | chabad@loubavitch.fr | Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77



Un projet du Keren Shmouel & Batia

לע"נ השליח הרה"ח ר' שמואל וזוגתו מורת בת"י ע"ה אוימואו – שלוחי כ"ק אדמו"ר חיובל שנה במדינת צרפת